



RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

PRÉPARER SA POLITIQUE ET SON PLAN DE FORMATION POUR 2015

La réforme de la formation professionnelle induit une augmentation des responsabilités d'employeurs en contrepartie d'un allègement des obligations fiscales. Par ailleurs, la loi crée des droits nouveaux pour les salariés sur lesquels chaque établissement doit se positionner. Enfin, la réforme modifie profondément le rôle et la nature des OPCA, ce qui peut conduire à une évolution importante des relations entre les établissements et UNIFAF.

réforme de la formation professionnelle, et donc d'intégrer les bouleversements apportés par la loi du 5 mars 2014 dès le 1er janvier 2015.

D'une durée d'une journée, la formation suivra le fil conducteur de la réforme elle-même et vise une portée opérationnelle et d'aide à la prise de décisions pertinentes.

Cette action de formation destinée aux adhérents de la FEHAP leur permettra de prendre en compte dans leur politique et pratiques de formation la

OBJECTIFS

- Mieux comprendre et analyser les nouvelles responsabilités d'employeur
- Repérer des pistes de travail en matière de compte personnel de formation
- Identifier les éléments financiers et budgétaires à prendre en compte

CONTENU

Prendre en compte les nouvelles responsabilités d'employeur

Les obligations de gestion des compétences des salariés
L'entretien professionnel nouveau : modalités de mise en place et contenu
L'articulation avec l'entretien annuel
Les nouvelles consultations du CE en lien avec la formation
La place de la formation dans la base de données unique d'information des IRP
La définition de l'investissement formation

Adopter une politique en matière de compte personnel de formation

L'acquisition des heures et leur gestion externe à l'entreprise
Les formations éligibles au CPF
Les modalités de mise en œuvre du CPF par le salarié - les cas d'opposabilité à l'employeur
Le financement du CPF
Intégrer le CPF dans la politique de l'entreprise

Revoir l'approche financière et budgétaire de la formation

La contribution unique au financement de la formation : taux de contribution et utilisation des fonds
La réforme des financements du FPSPP et son impact sur les projets de formation
Les versements conventionnels et volontaires à l'OPCA
La possibilité de s'exonérer de la contribution au financement du Compte personnel de formation
La fin des dépenses déductibles sur le plan de formation et ses conséquences : suppression de l'imputabilité et de la déclaration fiscale
Nouveaux services et changement de nature pour les OPCA
L'agrément des OPCA en tant qu'OCTA et la réforme de la taxe d'apprentissage

Agir dans le nouvel environnement de la formation

De nouvelles possibilités de formation à distance
Un aménagement des modalités de la VAE
Un reflux du contrôle en matière de formation

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



Paris, 4 septembre 2014
Montpellier, 2 octobre 2014
Paris, 14 octobre 2014



298 €
par personne

1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

PUBLICS

- Directeurs et responsables des ressources humaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposé et analyse technique
- étude de situations
- échanges

INTERVENANT

- Jean-Pierre Willems
Willems Consultant, Formation - Conseil - Etudes en ressources humaines